

Directives pour soumettre une demande de
Certificat de compétence additionnelle (CCA) en

Compétences avancées en chirurgie (CC)/Compétences en chirurgie obstétricale (CCO)
(étape de l'établissement des titres de compétence)

Durant l'étape de l'établissement des titres de compétence, le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) attribuera des Certificats de compétence additionnelle (CCA) en compétences avancées en chirurgie et compétences en chirurgie obstétricale à des médecins de famille qui possèdent déjà des compétences jugées dignes de reconnaissance dans les deux domaines nouvellement approuvés, compétences qu'ils ont acquises par des expériences pratiques, en suivant avec succès un programme de résidence et/ou par des activités de développement professionnel continu, et qui ont fait preuve de leadership dans le domaine du CCA. L'attribution d'un CCA sera basée sur une évaluation individuelle des titres de compétence et des pièces justificatives de l'acquisition de compétences additionnelles. Cette évaluation sera effectuée par un comité d'examen par les pairs.

La décision de demander un CCA est volontaire et à la discrétion des candidats. Les renseignements qui suivent ont pour but d'aider les candidats à préparer leur demande en ligne. Il est donc important de les lire attentivement avant de commencer à rédiger votre demande. Pour de plus amples renseignements sur les CCA et le processus d'examen, veuillez visiter la [page Web consacrée aux CCA](#).

Les médecins de famille admissibles à recevoir un CCA en médecine des toxicomanies et/ou en compétences avancées en chirurgie qui souhaitent en faire la demande doivent soumettre un formulaire électronique par l'intermédiaire du [tableau de bord des membres du CMFC](#). Pour consulter les critères d'admissibilité détaillés, visitez le [Critères d'admissibilité au Certificat en compétences additionnelles \(CCA\)](#).

[Pour commencer](#)

[Renseignements fournis par le candidat](#)

[Renseignements externes](#)

[Dépôt et résumé de la demande](#)

[Que faut-il savoir d'autre à propos de la demande de CCA en ligne ?](#)

[Date limite pour présenter une demande](#)

[Pour nous joindre](#)

Pour commencer

Adhésion au CMFC

Pour demander un CCA, vous devez être **un membre actif** en règle du CMFC au moment de déposer votre demande, et être titulaire de la Certification du Collège des médecins de famille du Canada (CCMF) ou détenir le titre de membre du Collège des médecins de famille du Canada (MCMF). Si vous n'êtes pas encore membre du CMFC, il vous faudra adhérer au Collège avant de pouvoir accéder au formulaire électronique. Pour de plus amples renseignements sur les critères d'admissibilité et sur la marche à suivre pour devenir membre, visitez le [Devenir membre](#).

Profil du CMFC et coordonnées à jour

Vous devez vous assurer que votre inscription est faite, que les frais ont été payés et que vous avez entièrement rempli votre profil avec des informations exactes et à jour. Pour ce faire, ouvrez une session à partir de la section du site Web du Collège réservée aux membres (<https://www.cfpc.ca/ouverturedesession/>) avant de commencer à remplir le formulaire électronique. Vous ne pourrez pas modifier vos coordonnées pendant le processus de demande en ligne. Veuillez garder l'information de votre profil à jour afin de recevoir en temps opportun les avis appropriés du Collège.

Modalités du CMFC

Lors du processus de demande en ligne, vous devez lire et accepter les modalités du CMFC.

Renseignements fournis par le candidat

Qualifications

Vous devrez fournir des renseignements détaillés (dates, lieux, durées, etc.) à propos de votre formation et de vos antécédents de pratique. Soyez prêt à fournir tous ces renseignements.

Pièces justificatives

Afin d'offrir une description complète de votre pratique, vous devrez répondre aux questions suivantes :

- Environ combien d'heures par semaine consacrez-vous au domaine de soins visé par la demande (activités cliniques et autres) ?
- Quelle proportion (pourcentage) de votre pratique actuelle est consacrée au domaine de soins visé par la demande ?
- Dans votre pratique, offrez-vous des services de consultation ou d'orientation ?

Veillez noter qu'aucune valeur prédéterminée n'est attribuée à ces réponses. Il n'y a aucune exigence minimum reliée au nombre d'heures ou au pourcentage de la pratique consacré au domaine. Offrir des services de consultation ou d'aiguillage ne constitue pas non plus un critère de sélection.

De plus, vous devrez fournir un bref exposé des éléments suivants (décrire les activités et fournir des exemples se rapportant précisément au domaine de soins visé par la demande) :

1. Pratique actuelle dans le domaine de soins

- Portée de votre pratique (vous devrez indiquer la fréquence de participation pour chacun des services ou activités énumérés)
- Votre statut de médecin leader

- Activités cliniques dans le domaine visé et nombre d'heures que vous y consacrez chaque semaine
- Activités autres qu'en clinique dans le domaine visé et nombre d'heures que vous y consacrez chaque semaine
- Lieux de pratique et types d'unités où vous travaillez
- Types de patients et gamme d'affections qu'ils présentent
- Moyenne par mois de patients que vous accueillez directement ou par orientation/interventions chirurgicales que vous effectuez

2. Liste d'activités de développement professionnel continu (DPC)/de formation médicale continue (FMC) que vous avez suivies et/ou fournies dans le domaine de soins visé

Vous devrez fournir des renseignements sur les activités de DPC portant sur la médecine des toxicomanies auxquelles vous avez participé au cours des cinq dernières années. Le Comité de révision par les pairs examinera ces renseignements en tant que pièces justificatives de votre dossier de demande, qui prouvent votre implication active et continue dans ce domaine de soins. Veuillez noter que cette demande n'est pas associée à votre profil Mainpro+ et qu'il n'est pas nécessaire de fournir de relevés officiels Mainpro+.

- Renseignements détaillés sur les activités de DPC/FMC que vous avez **suivies** dans le domaine de soins visé au cours des cinq dernières années (Titre, type d'activité, brève description, organisateur, dates de début et de fin, lieu)
- Renseignements détaillés sur les activités de DPC/FMC que vous avez **fournies** dans le domaine de soins visé au cours des cinq dernières années (Titre, type d'activité, brève description, organisateur, dates de début et de fin, lieu)

3. Activités d'éducation, d'érudition et d'administration

4. Participation active au sein d'organisations nationales, provinciales ou locales

5. Éléments concrets démontrant votre engagement communautaire à l'extérieur de votre cabinet dans le domaine de soins visé

(Exemples : mise en œuvre de programmes/de projets/de normes/de manuels/de protocole dans le domaine de soins visé, participation à des activités de sensibilisation/des programmes d'échange, animation de discussions/de conférence au sein de la communauté, ouverture d'une clinique, publications dans des revues ou des magazines académiques, etc.)

6. Engagement démontré envers les [principes de la médecine familiale](#)

Vous pouvez démontrer cet engagement de différentes façons, mais vous devez montrer comment vous contribuez aux soins constants et continus des patients en fonction des besoins de la collectivité. Vous devrez montrer comment vous intégrer les principes dans votre pratique des soins en médecine familiale.

7. Autres expériences et activités de pratique professionnelle qui justifient l'octroi d'un CCA

Curriculum vitae à jour

Vous devrez télécharger une copie de votre *curriculum vitae*.

Programme de résidence

Si vous avez terminé un programme de résidence en médecine des toxicomanies ou en compétences avancées en chirurgie, vous devrez aussi fournir les renseignements suivants :

- Buts et objectifs du programme (vous devez, si possible, fournir une version officielle des buts et objectifs du programme)
- Quelles étaient vos responsabilités/tâches cliniques ?
- Dans quel type de site d'enseignement avez-vous reçu votre formation ?
- À quelle gamme d'interventions et de cas avez-vous été exposé pendant votre formation ?
- Quels étaient le titre de vos superviseurs et l'étendue de leur supervision ?
- Avez-vous participé à un programme académique non clinique ? Quelles étaient vos activités autres qu'en clinique ?
- À quels types d'évaluation des compétences avez-vous été soumis ?

Renseignements externes

Quels autres documents doivent être envoyés au Collège pour compléter la demande en ligne de CCA ?

- **Lettres de recommandation**

Vous devez prendre des arrangements pour que trois répondants vous fournissent des lettres de recommandation attestant que l'on vous considère comme une ressource spécialisée dans le domaine de soins visé, outre votre statut de membre estimé de l'équipe médicale œuvrant dans votre communauté. Vous trouverez de plus amples renseignements plus bas, dans la section sur les [lettres de recommandation](#).

- **Vérification de l'inscription à un registre des médecins et du permis d'exercice**

Vous devez fournir une vérification de votre inscription ou de votre permis pour chaque ordre des médecins qui vous a décerné un certificat d'inscription ou un permis autorisant l'exercice autonome de la médecine (c.-à-d. certificat de médecin en règle, certificat de conduite professionnelle). Ces pièces justificatives doivent confirmer le statut de votre inscription ou de votre permis.

Si vous avez déménagé dans une autre province ou à l'étranger au cours des 12 mois précédant la date de votre demande, vous devrez également fournir un certificat de médecin en règle de la dernière province dans laquelle vous avez exercé la médecine. L'ordre des médecins doit faire parvenir le certificat au CMFC dans les **30 jours** suivant la date de dépôt de la demande. Ces certificats sont considérés comme faisant partie de la demande ; celle-ci ne pourra donc être examinée ni évaluée tant que le Collège n'aura pas reçu tous les documents demandés. Vous assumerez tous frais exigés par l'ordre des médecins aux fins de votre demande.

Lettres de recommandation

Vous devez fournir trois lettres de recommandation qui attestent que l'on vous considère comme une ressource spécialisée dans le domaine de soins visé, outre votre statut de membre estimé de l'équipe médicale œuvrant dans votre communauté.

Vous devez fournir des renseignements relatifs à vos répondants dans le formulaire électronique (le nom et l'adresse de courriel du répondant ainsi que votre relation professionnelle avec lui). Chacun des trois répondants doit toutefois rédiger sa lettre et la soumettre directement au Collège. Ces lettres sont considérées comme faisant partie de la demande ; celle-ci ne pourra donc être examinée ni évaluée tant que le Collège n'aura pas toutes reçu les trois lettres.

En tant que candidat, vous devez vous assurer qu'elles sont rédigées conformément aux directives, soumises par vos répondants, et bien reçues par le Collège. Le personnel chargé des CCA ne communiquera ni avec vos répondants ni avec vous pour assurer le suivi concernant les lettres. C'est à vous qu'il incombe de vérifier régulièrement la progression de votre demande et de communiquer avec les répondants si les lettres n'ont pas été reçues dans les **30 jours** de la date de dépôt de la demande.

Les répondants doivent rédiger leur lettre à l'aide du formulaire type disponible en ligne. Nous leur fournirons le lien vers ce formulaire électronique par envoi automatique au cours du processus de demande. Les lettres ne respectant pas le formulaire type en ligne ou reçues de toute autre manière (courriel, poste, télécopieur) ne seront pas acceptées pour l'évaluation.

Voir [directives pour les lettres de recommandation](#) pour de plus amples renseignements.

Chaque lettre doit comprendre :

- un bref énoncé des titres de compétence du répondant ;
- la nature de la relation professionnelle entre le répondant et vous ;
- une opinion clairement exprimée de votre compétence dans le domaine de soins visé ;
- des commentaires contextualisés en fonction du domaine de soins visé ;
- une description claire et concrète de l'incidence de votre travail sur la discipline et la collectivité, en fournissant des exemples précis d'activités de pratique professionnelle et de DPC qui justifient votre statut de leader. Il peut par exemple mentionner vos contributions :
 - à titre de fournisseur dans le domaine de soins visé ;
 - à titre d'enseignant ou de fournisseur (organisateur) d'activités de DPC ;
 - à titre d'éducateur, d'érudit, d'administrateur ;
 - à des organisations nationales, provinciales et locales ;
 - à titre de ressource pour votre collectivité ; et
 - qui attestent de votre engagement envers les [principes de la médecine familiale](#).

Admissibilité des répondants

Les répondants potentiels doivent être des cliniciens hautement qualifiés. Ils doivent posséder de l'expérience en pratique, formation, éducation et/ou érudition et être en mesure de formuler une opinion juste et objective sur vos contributions à la pratique et au DPC dans le domaine de soins visé par la demande de CCA. En outre :

CCA en Compétences avancées en chirurgie (CC)	CCA en Compétences en chirurgie obstétricale (CCO)
<ul style="list-style-type: none">• Tous les répondants doivent être des médecins titulaires d'un permis d'exercice en règle dans la même province que le candidat.	<ul style="list-style-type: none">• Tous les répondants doivent être des médecins titulaires d'un permis d'exercice en règle dans la même province que le candidat.

- Tous les répondants doivent avoir côtoyé le candidat dans un contexte professionnel pendant au moins deux ans.
- Au moins deux des trois répondants doivent être membres en règle du CMFC et titulaires de la Certification du Collège des médecins de famille du Canada (CCMF) ou détenir le titre de membre du Collège des médecins de famille du Canada (MCMF).
- Au moins un des trois répondants doit exercer et/ou enseigner dans le domaine de soins visé par la demande de CCA.
- Au moins un des trois répondants doit vous avoir directement observé dans l'exécution d'une intervention chirurgicale, préférablement un médecin en pratique active et/ou enseignant dans le domaine des compétences avancées en chirurgie.
- Les répondants ne peuvent être des employés rémunérés du CMFC.
- Les répondants ne peuvent avoir de liens familiaux ni fiduciaires avec le candidat.

- Tous les répondants doivent avoir côtoyé le candidat dans un contexte professionnel pendant au moins deux ans.
- Au moins deux des trois répondants doivent être membres en règle du CMFC et titulaires de la Certification du Collège des médecins de famille du Canada (CCMF) ou détenir le titre de membre du Collège des médecins de famille du Canada (MCMF).
- Au moins un des trois répondants doit exercer et/ou enseigner dans le domaine de soins visé par la demande de CCA.
- Au moins un des trois répondants doit vous avoir directement observé dans l'exécution d'une césarienne, préférablement un médecin en pratique active et/ou enseignant dans le domaine des compétences en obstétrique chirurgicale.
- Les répondants ne peuvent être des employés rémunérés du CMFC.
- Les répondants ne peuvent avoir de liens familiaux ni fiduciaires avec le candidat.

**Veuillez noter que cette exigence ne s'applique que pour le CCA en compétences avancées en chirurgie*

Si les répondants choisis ne sont pas conformes à l'un ou l'autre de ces critères d'admissibilité, mais que vous souhaitez malgré tout que ces personnes soient vos répondants, nous vous demanderons de fournir une explication détaillée afin d'appuyer leur inclusion dans ce processus.

Dépôt et résumé de la demande

Une fois que vous aurez bien soumis votre formulaire électronique, veuillez imprimer ou sauvegarder le « résumé de la demande de CCA » et le conserver dans vos dossiers.

C'est à vous qu'il incombe de vérifier régulièrement la progression de votre demande et de communiquer avec les répondants et les ordres des médecins si les documents attendus n'ont pas été reçus dans les 30 jours de la date de dépôt de la demande. Nous vous prions de noter que votre demande ne sera ni examinée ni évaluée tant que le Collège n'aura pas reçu tous les documents demandés.

Que faut-il savoir d'autre à propos de la demande de CCA en ligne ?

- Vous devez remplir et soumettre le formulaire électronique, au plus tard à la date limite de réception, pour que votre demande soit examinée.

- Des frais de demande non remboursables doivent être payés au moment de soumettre le formulaire électronique. Le paiement électronique par carte de crédit (American Express, MasterCard, VISA) sera la seule option offerte.
- Vous pourrez sauvegarder votre formulaire électronique en mode brouillon, et y retourner ultérieurement pour apporter des modifications avant de le soumettre (au plus tard à la date limite de réception des demandes en ligne).
- Une fois que vous aurez soumis le formulaire et fait le paiement, aucune révision ne pourra être apportée à la demande, qui sera mise en file d'attente pour examen. Vous pourrez à cette étape imprimer votre formulaire en entier pour le conserver dans vos dossiers. Vous aurez toujours accès à la demande afin de vérifier la réception de vos lettres de recommandation et de votre certificat de médecin en règle ; cependant, aucune modification ne sera possible.
- Vous pouvez faire une demande pour plus d'un domaine de soins si, après la lecture des critères, vous jugez que votre pratique, vos activités de DPC et/ou vos compétences vous rendent admissible pour plus d'un CCA.

Frais de demande de CCA

Le programme de CCA est un programme à revenu neutre, et les frais de demande serviront uniquement à couvrir les dépenses encourues. Les frais ne sont pas remboursables et seront appliqués au moment du dépôt de la demande en ligne. Veuillez avoir en main les renseignements sur votre carte de crédit.

Date limite pour présenter une demande

Toutes les demandes doivent être déposées en ligne. Les demandes seront acceptées jusqu'au 30 septembre 2020.

Pour nous joindre

Pour toute question ou pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer par courriel à cac@cfpc.ca.